

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

Présidence : Carmelo MILINTENDA, maire

Secrétaire de séance : Katia MULLER, secrétaire de mairie

Présents : Christian ROLLER, Colette RITZLER, Maryline MESSINA-KLEIN, Béatrice RITTER, Peter SCHWEIZER, Yannick SCHWEIZER.

Absents excusés : Jean-Luc MORGEN, Nicolas ESCALIN, Guillaume KLEINMANN, David UEBERSCHLAG.

Procurations : de Nicolas ESCALIN à Christian ROLLER.

Quorum atteint : 7 présents

Date de convocation : 20/09/2023

Début de séance : 19H00

Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
 - B. Madame l'adjointe Colette RITZLER
4. Rapport du maire
5. Site ancienne mairie-écoles
6. Renouvellement du bail de la chasse
7. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
8. Tour de table

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Katia MULLER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est signé par le maire et la secrétaire de séance.

3. Rapport des responsables de commissions

A. Exposé de Monsieur l'adjoint Christian ROLLER

Voirie et réseaux divers

Des traverses ont été réalisées le long du chemin du Ried afin de permettre une canalisation des eaux de ruissellement le plus en amont possible de la zone urbanisée, comme l'a d'ailleurs préconisé le service de l'eau de Saint-Louis agglomération. Monsieur ROLLER suppose que la densification de la rue des Tilleuls ces dernières années a favorisé le phénomène de déferlement de l'eau de pluie. Un concept adapté à la nouvelle situation devra être adopté dans le futur. Pour le moment, si les traverses font leurs preuves, le procédé pourra être reproduit le long du Bühlweg.

Par ailleurs, des fissures ont fait leur apparition sur la chaussée à divers endroits du village ; la réalisation d'un goudronnage sera peut-être nécessaire pour les combler.

Le maire énonce qu'il a une nouvelle fois été interpellé par les riverains de la rue du Ried qui insistent pour que la commune réalise le revêtement de la rue des Tilleuls. Le maire leur répètera qu'aucune opération ne sera lancée tant que l'assainissement collectif relevant de Saint-Louis agglomération ne sera pas effectué afin de rationaliser les coûts. Monsieur l'adjoint mentionne à cet effet que même si la collectivité procède à des aménagements de la voirie, un particulier n'est pas exempt de prendre des mesures de son côté afin de minimiser, par exemple, l'écoulement des eaux sur sa propriété.

B. Exposé de Madame l'adjointe Colette RITZLER

Dans la cadre des affaires scolaires et périscolaires, Madame l'adjointe a rencontré :

- Mme MESSINA-KLEIN, directrice du périscolaire : les décorations de la fontaine à l'automne, à Noël et à Pâques sont d'ores et déjà planifiées. Et à l'instar des années précédentes, les enfants chanteront à la fête des aînés.
- Mme VERDIER, directrice de l'école : l'Éducation nationale n'a pas suffisamment de personnel qualifié pour enseigner l'allemand dans les classes. Des alternatives grâce au bénévolat des parents sont possibles. Et Mme MACKER, l'aide-maternelle, a proposé son concours mais devrait dispenser ce cours d'une heure environ durant son service communal. Par conséquent, si cela se concrétise, Monsieur le maire l'autorise à se défaire de ses fonctions le temps du cours dont l'heure sera rattrapée en fin de journée.

Monsieur le maire précise en tant que de besoin que c'est l'Éducation nationale qui a la charge de trouver un intervenant et non la commune qui n'est pas concernée par les effectifs de l'État. Il remercie en outre le périscolaire pour les actions à venir.

4. Rapport du maire

- Commémoration de l'Armistice : elle sera célébrée le 12 novembre à NEUWILLER conjointement avec les membres du corps des sapeurs-pompiers de Hagenthal-Neuwiller.
- Grand anniversaire : à l'occasion des 100 ans de Monsieur Albert BUSER en décembre, le maire proposera à sa famille une réception en mairie. M. ROLLER pense qu'un article dans le journal serait approprié. La commission communication prend note.
- Lancement des illuminations de Noël : prévu le 1^{er} décembre.
- Repas des seniors : prévu le 3 décembre à l'Auberge. Les personnes qui ne pourront y participer recevront une boîte de chocolats.
- Sécurisation du trottoir rue d'Allschwil : la végétation débordant de la propriété Petermann vers la chaussée a été coupée par l'Eurl Ueberschlag en vertu du code de l'environnement. La facture correspondante sera expédiée au propriétaire défaillant. Des dépôts ont également été repérés sur ladite parcelle. La brigade verte en sera avisée.
- Dans la rue des Landes, la végétation d'une propriété inoccupée commence également à envahir l'espace public, de même qu'au niveau du 1 de la rue de Hagenthal.
- Chantier d'interconnexion de l'AEP : des prélèvements d'eau ont été réalisés le 21 septembre ; les restrictions sur l'usage de cette eau seront levées à la fin du mois si les résultats s'avèrent conformes aux limites de qualité réglementaires.
- Piste cyclable : le maire a interpellé le président de Saint-Louis agglomération de son mécontentement quant à l'état du revêtement de la piste qui se révèle très inesthétique.
- Personnel communal : l'agent d'entretien M. WISSLER prendra sa retraite dans les prochains mois. Un recrutement sera effectué dès que sa date de départ sera connue. Par ailleurs, le maire lance la procédure de titularisation de l'agent d'accueil Mme BAUMLIN.
- Salon avicole au Parc des expositions de MULHOUSE : il aura lieu le 28 octobre prochain. Une coupe sera offerte à cette occasion par la commune.

• Saint-Louis agglomération SLA :

- Pour permettre l'accès à la conduite d'assainissement le long du ruisseau, le maire mentionne avoir joué un rôle de facilitateur dans les discussions entre les intervenants mais que la concrétisation de l'échange de parcelles avec Monsieur Charles RITTER et le rachat de la parcelle de Mme SCHOEFFEL relèvent à présent de Saint-Louis agglomération qui se charge des démarches administratives et juridiques.
- Un plan pluriannuel d'investissement sera adopté. Les conseillers peuvent en prendre connaissance et donner leur avis sur les projets qui leur paraissent prioritaires.
- Le maire assistera à une réunion le 26 septembre à SLA sur les déserts médicaux.

5. Site ancienne mairie-écoles

Monsieur le maire explique qu'il avait reçu au printemps un groupe de personnes qui témoignaient de l'intérêt pour le rachat du site et qu'il a été interpellé par de nouveaux candidats à l'acquisition tout récemment.

Comme indiqué lors de la dernière séance du conseil, le maire a contacté un agent immobilier pour avoir une idée de la valeur des bâtiments de ce site ainsi que du presbytère.

Il se pose la question de la solidité du bâtiment de l'ancienne mairie-école dont les façades sont très fissurées. Dès lors, il se demande s'il faudrait le raser comme l'avait déjà envisagé des rapports préliminaires de l'ADAUHR en 2015 puis en 2020. Il se demande également si en construisant, par exemple des appartements, la commune retomberait sur son investissement dans le futur.

Mme MESSINA-KLEIN Maryline préconise d'engager un professionnel pour évaluer l'état des bâtiments et proposer des options à la commune en fonction de son diagnostic.

M. ROLLER imagine que le fait d'avoir fait expertiser les biens par un agent immobilier signifie que le maire souhaite les vendre. Le maire rétorque qu'il n'a aucune velléité de la sorte mais que cela ne l'empêchait pas de vouloir connaître l'estimation qui en est faite. Monsieur l'adjoint est d'avis que le concept qui sera retenu pour le réemploi du site mairie-école devra s'autofinancer. Il estime aussi que l'ancienne mairie ne représente aucun danger immédiat et qu'il serait plus urgent de se pencher sur l'état de la ferme communale.

Le maire confie à la commission des biens l'étude approfondie des variantes envisageables pour le réemploi du site mairie-écoles.

6. Renouvellement du bail de la chasse

Le maire annonce que les propriétaires consultés dans le cadre de la procédure ont décidé l'abandon du loyer de la chasse à la commune. Le locataire sortant a fait valoir son droit de priorité pour renouveler le bail dont le loyer devrait à nouveau s'élever à 4200 €.

7. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Le maire a opéré un virement de crédit en date du 11 août 2023 en vertu de la délibération du 13/06/2022 lui conférant cette faculté, dans l'objectif d'alimenter le compte 2041411 de 7500 € par l'article 215731. Ces dispositions permettent à la commune d'enregistrer la part des dépenses d'investissement du corps des sapeurs-pompiers dans son patrimoine.

5. Tour de table

Mme Béatrice RITTER signale :

- que malgré la suppression de l'arrêt de la rue de Bâle, le bus continue à y faire demi-tour car la rue de l'Église qui se trouve sur le nouveau tracé du ramassage solaire est parfois encombrée de véhicules. Monsieur le maire en avisera le service des transports de Saint-Louis agglomération. Monsieur ROLLER n'est guère étonné, il avait soulevé et prédit ces difficultés dès que SLA avait exposé le nouveau tracé du ramassage aux élus.
- que des véhicules empiètent sur le trottoir et gênent le passage des piétons au niveau de la ferme UEBERSCHLAG dans la rue de Benken. Mme l'adjointe précise que l'on peut observer le même symptôme dans la rue d'Allschwil, au niveau de l'Auberge. Monsieur le maire en prend note.

Monsieur le maire remercie la secrétaire de mairie et clôt la séance.

Prochaine séance : octobre 2023

Levée de séance : 21H35

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 25 septembre 2023
--

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
 - B. Madame l'adjointe Colette RITZLER
4. Rapport du maire
5. Site ancienne mairie-école
6. Renouvellement du bail de la chasse
7. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
8. Tour de table

Nom et prénom	Qualité	Signature
MILINTENDA Carmelo	Maire	
MULLER Katia	Secrétaire de séance	

